Casdar AgneauxBio

Développement concerté et durable de la production d'agneaux bio

Cas concret n°9

Lait

Produire du lait de brebis en conciliant cohérence d'un système causse et manque d'autonomie fourragère

- **77 ha de SAU, dont 10 ha en cultures**
- **282 ha de parcours**
- **2 UMO**
- **380 brebis Lacaune pour 220 jours de traite de mars à octobre**

Rédaction : Olivier PATOUT (AVEM)

Avec le soutien financier de

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

Et les partenaires suivants : *Chambres d'Agricultures 46, 03, 26,05 et CRA Limousin, INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO Interbev, MRE*

ASSOLEMENT DU SYSTEME

Surface Agricole Utile	**77 ha**	Surface Fourragère Principale	87 %	Surface Non Fourragère	13 %
Surface pastorale	**282 ha**				

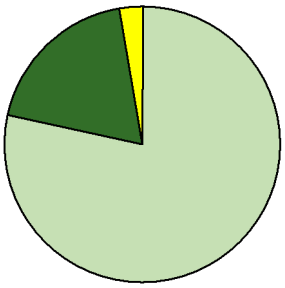

	Surface (ha)	%
Surface pastorale individuelle	282.0	79
Surface en herbe	67.0	19
Grandes cultures	10.0	3

LE SYSTEME FOURRAGER

Chargement corrigé	**0.95 UGB / ha SFP**		**Cultures Fourragères (CF)/ SFP**		**0 %**
Part des prairies permanentes / SH	0 %		Prairie temporaire implantée dans l'année		ha
Fumure minérale (/ha herbe)	0 N	0 P2O5 0 K2O	Fumure minérale (/ha CF)	0 N	0 P2O5 0 K2O

Utilisation des surfaces fourragères

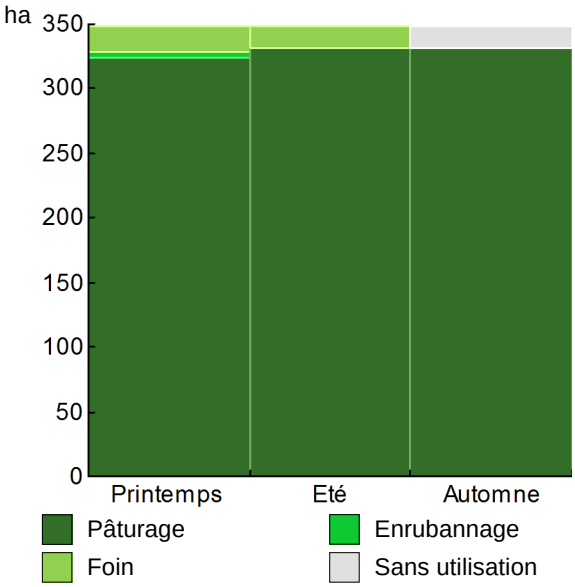

Couvert / mode d'utilisation	Surface (ha)	N	P2O5	K2O	Fum Orga
Surface en herbe					
Pâturage	42.0	0	0	0	F
Foin + Foin	17.0	0	0	0	F
Enrubannage + pâture	5.0	0	0	0	F
Foin + Pâturage	3.0	0	0	0	F
Parcours					
Pâturage	282.0	0	0	0	

Légende : F=Fumier

Fourrages conservés utilisés	**369**	**kg MS/Brebi**
dont variation de stock	61	kg MS/Brebis
Autonomie des fourrages conservés	65	%

Fourrages conservés utilisés

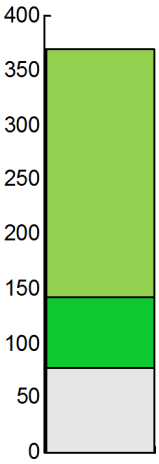

Foin
227 kg MS / Brebis 62 %

Enrubannage
64 kg MS / Brebis 17 %

Luzerne déshydratée, Paille pour nourrir les animaux
78 kg MS / Brebis 21 %

Récoltes	Surface (ha)	Rdt MS/ha	kg MS /Brebis	Ares /Brebis
Foin	37.0	2.8	275	9.9
1° coupe non déprimée	20.0	4.0		
2° coupe	17.0	1.4		
Enrubannage	5.0	5.8	78	1.3
1° coupe non déprimée	5.0	5.8		

Sur les zones séchantes des Causses du Sud du Massif Central, le facteur limitant pour les cultures et l'élevage demeure l'eau.

Le passage en Agriculture Biologique à la fin des années 1990 a permis à la ferme de bénéficier du CTE bio et de valoriser des pratiques agricoles déjà mises en place, comme l'absence d'utilisation d'engrais chimique de synthèse. Il lui a aussi permis d'obtenir une référence de volume de lait en accord avec les projets de la ferme, en quittant le système de la Confédération de Roquefort.

UN POTENTIEL AGRONOMIQUE LIMITE

Ce système est contraint par des conditions climatiques pénalisant son niveau d'autonomie. Le faible potentiel agronomique s'explique par une altitude d'environ 800 m (pousse tardive de l'herbe à cause du froid tardif), une pluviométrie capricieuse et aussi par la présence de beaucoup de défriches sur un sol maigre. Ces défriches ont pour but d'améliorer la quantité d'herbe de parcours disponible à la fin du printemps. Au bilan, sur 282 ha de parcours, 100 ha sont vraiment pâturables.

Les prairies sont constituées d'une base luzerne-sainfoin à laquelle est ajouté :

- Du trèfle blanc. Le trèfle permet de bien couvrir le sol et apporter de l'azote : le petit trèfle blanc est destiné à la pâture et le grand plutôt à la fauche.
- Du Ray Grass anglais ou hybride.
- De la fétuque.
- Et parfois du lotier.
-

Parfois une culture de sorgho en dérobée est tentée, selon la pluviométrie, pour augmenter la pâture d'été.

La rotation est basée sur 2 ou 3 ans de céréales suivies de 4 ou 5 ans de prairies à flore variée.

Depuis 2 ou 3 ans, compte tenu de la bonne pluviométrie du printemps, les prairies sont semées vers le 10 mai sous couvert de céréales.

LE TROUPEAU OVINS LAIT

374 brebis Lacaune	Atelier ovins	64.6 UGB	**100**	**% du total UGB**
350 brebis primées		67.0 ha SFP		

Lait produit	76 804 l	**205** l/brebis			
Lait vendu	**76 804** l	**1 293** €/1000l	TP	55.21	g/l
			TB	70.07	g/l
Aucun					

374 Brebis présentes à la mise bas
99 dont antenaises 26 %
332 Mises bas
78 dont antenaises 23 %

Taux de renouvellement 26 %

220 jours de traite (du 06/03/2014 au 12/10/2014)

Résultats de reproduction

Brebis destinées à la traite	Adultes	Antenaises	Troupeau
Brebis présentes à la mise bas	275	99	374
Nombre de mises bas	254	78	332
Taux de mise bas	**92 %**	**79 %**	**89 %**
Nombre de brebis traites	245	72	317
Taux de mise en traite	**96 %**	**92 %**	**95 %**
Nombre d'agneaux nés	392	96	488
Taux de prolificité	**154 %**	**123 %**	**147 %**
Nombre d'agneaux morts	46	16	62
Taux de mortalité des agneaux	**12 %**	**17 %**	**13 %**

Evolution du lait produit et des taux

Alimentation

Fourrages distribués	**369**	kg MS/brebis	
dont fourrages récoltés	238	kg MS/brebis	
dont fourrages achetés	131	kg MS/brebis	32 €/brebis
Concentrés adultes	**110**	kg/brebis	
dont concentrés prélevés	53	kg/brebis	15 €/brebis
dont concentrés achetés	54	kg/brebis	28 €/brebis

Marge brute atelier

Produit hors aides	**336**	€/brebis
dont produit lait	266	€/brebis
Charges opérationnelles	**120**	€/brebis
dont charges d'alimentation directes	92	€/brebis
Marge brute de l'atelier hors aides	**217**	€/brebis
Aides ovines	24	€/brebis
Aides liées à la surface fourragère	12	€/brebis

Les céréales sont constituées d'un mélange orge, avoine, vesce commune ou triticale vesce.

Le triticale est implanté si les autres céréales ne sont pas possibles. Un labour vrai à 15 cm de profondeur est effectué à l'implantation en fin d'hiver.

Les parcelles sont de taille très variable : d'un demi hectare à 8 ha. Un bloc de parcelles est très homogène, avec 7 parcelles de 6 ha.

Les bois sont peu exploités par les brebis laitières.

Ce système permet de stocker environ 300 kg de MS par brebis et par an.

UN TROUPEAU DE BREBIS LACAUNE PERFORMANT

➲ Au niveau production

La traite est réalisée hors système Roquefort, pour une coopérative locale, avec une production d'environ 800 hl par an, soit une production par brebis traite d'environ 230 litres.

La ration « traite » est à base de foin de première coupe, constitué d'un mélange luzerne-dactyle, et de foin de seconde coupe à majorité luzerne. Elle est complétée de luzerne déshydratée, d'un aliment bio 35% MAT ou 24 selon le niveau de céréale, et de méteil. Cette ration permet de couvrir 2,4 à 2,6 litres selon la qualité des foins.

Les brebis sont luttées début septembre et restent en bergerie pendant un mois, pour assurer un bon flushing, surtout si les pâtures de fin d'été sont desséchées. Les agnelles sont décalées de quinze jours à un mois selon leur taille et sont également alimentées en bergerie, pour la reprise de poids pendant la lutte.

Une salle de traite bien équipée, lumineuse et bien nettoyée !

L'alimentation au moment du flushing est à base de foin de luzerne-dactyle, avec un complément de 250 g de luzerne déshydratée et de 700 g de méteil, dont 250 g d'avoine qui permettent une bonne stimulation des brebis pour la lutte (effet stimulant de l'avénine, alcaloïde de l'avoine).

Ces pratiques donnent de bons résultats sur la reproduction, avec 3 à 4 % de brebis et antenaises vides et 82 à 87 % de mises bas en mois : un excellent groupage et une bonne réussite de la lutte même sur les agnelles (influence de la période de lutte)

Il n'y a pas d'effet bélier, mais une pratique originale pour la lutte : la moitié des béliers (6/12) sont des béliers sont de type laitier et l'autre moitié de type viande. Les premiers sont lâchés quinze jours avec les brebis (de classe I et II du contrôle laitier) pour assurer le renouvellement du troupeau et les seconds sur les classes III et IV (les moins productrices en lait) et les agnelles. Toutes les brebis sont ensuite regroupées pour la pâture.

Alimentation à base de foin

Agnelle Lacaune Lait au cornadis

➲ Un bon niveau sanitaire

La lutte en bergerie permet d'avoir un arrêt du pâturage qui interrompt les cycles parasitaires sur les champs. La présence des parcours accentue cette bonne gestion du parasitisme en diluant la charge parasitaire. Cela permet de réduire les traitements antiparasitaires à 0 ou 1 par an, en règle générale. Seul le ténia des jeunes agnelles est récurent et nécessite un traitement en début d'été ou fin d'automne.

Le problème sanitaire majeur reste la pathologie respiratoire sur les adultes, exacerbée par la présence de pneumonie virale chronique de type Visna Maedi, assez bien maitrisée par la vaccination contre les pneumonies à Pasteurelles et l'utilisation de mélanges d'huiles essentielles à l'agnelage.

L'éleveur utilise aussi d'autres huiles essentielles pour les brebis qui ont un taux cellulaire plus élevé et pulvérise les trayons avec un produit de post trempage agréé à base de chlorhexidine systématiquement sur tous les pis, après la traite, pour mieux contrôler les staphylocoques très pénalisants dans leur grille de paiement du lait. L'élevage a de bons résultats de qualité du lait en maitrisant les cellules à moins de 600 000 ç/ml, les staphylocoques et les coliformes.

Avec 3,60 € par brebis luttées, les frais vétérinaires se situent en dessous de la moyenne du groupe bio.

DES CHARGES GLOBALEMENT BIEN MAITRISEES

Un système cohérent malgré des charges de structure fortes au regard du volume produit : avec un peu plus de 0,80 €/litre de lait, hors amortissement et frais financiers, soit 32 % du produit brut 2015 de l'exploitation.

Elles se situent légèrement au-dessus de la moyenne du groupe des éleveurs ovin lait bio suivis. Les frais de mécanisation sont relativement élevés, ce qui est courant pour les exploitations situées en zone de Causses. Le recours à la CUMA ou à l'entreprise permet néanmoins de réduire le matériel en propriété :

- La CUMA assure le labour, le broyage des cailloux pour préparer le semis s'ils sont en grande quantité. L'épareuse est passée aussi par la CUMA pour entretenir les haies.
- Les travaux de fenaison sont réalisés avec le matériel de la ferme. Le broyeur de refus permet le nettoyage des chemins, drailles.
- La moisson est confiée à un entrepreneur.

Les autres charges de carburant, d'électricité et financières sont à la moyenne du groupe aux environ de 0,20 €/l.

Les charges opérationnelles, aux alentours de 0,55 €/litre, soit 25% du produit brut, sont dominées par les charges alimentaires qui en représentent plus de 80%. Les achats de fourrages sont les plus pénalisants, avec plus de 100 kg de grossiers achetés pour compenser la faible productivité des sols.

L'Excédent Brut de l'Exploitation (EBE) représente 44% du produit brut et le revenu disponible est de 33 000 €/ UMO exploitant ce qui situe l'élevage au-dessus de la moyenne du groupe. La part des primes restent importantes : 31% des produits.

LES RESULTATS ECONOMIQUES

PRODUIT BRUT TOTAL (PB)		192 981 €
Ovins lait	**(67 % PB)**	**128 523**
Ventes		**119 423**
Lait autre laiterie : 76 804 l à 1.293 €		99 307
329 Agneaux lait (à 53. €/tête)		17 437
57 Béliers de réforme (à 47. €/tête)		2 679
Aides		**9 100**
Prime à la brebis : 350 têtes à 26.00 €		9 100
Surface fourragère	**(6 % PB)**	**10 790**
Variation d'inventaire		**6 290**
Aides		**4 500**
Aide maintien bio SFP		4 500
Grandes cultures	**(4 % PB)**	**7 000**
Ventes		**7 000**
Cession interne au troupeau : 250 q à 28.00 €		7 000
Produits non affectables	**(24 % PB)**	**46 668**
Aides		**46 668**
Indemnité spéciale montagne		33 300
Aides découplées		13 368

CHARGES			107 947 €
Charges opérationnelles	**(24 % PB)**		**45 598**
Troupeau (65 UGB ovins lait)	625	€/UGB	**40 347**
Concentrés	348	€/UGB	22 463
Fourrages achetés	186	€/UGB	12 027
Frais d'élevage	54	€/UGB	3 476
Surfaces fourragères (349 ha SFT : dont 67 ha SH, 282 ha SP)	12	€/ha	**4 351**
Semences et plants	10	€/ha	3 551
Productions végétales (10 ha GCU)	90	€/ha	**900**
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)	**(32 % PB)**		**62 349**
Main-d'oeuvre (MSA + salaires)	19	€/ha ST	6 900
Foncier	14	€/ha ST	5 181
Matériel	95	€/ha ST	34 115
Bâtiments et installations	1	€/ha ST	351
Autres charges	44	€/ha ST	15 802

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(44 % PB)	85 034 €
	42 517 €/UMO	(2. UMO exploitants)

Annuités	(22 % EBE)	19 089 €
Remboursement de capital		17 448
Frais financiers long et moyen terme (LMT)		1 641
Frais financiers court terme (CT)		**0 €**

Amortissement			26 319 €
Matériel	46	€/ha	16 666
Bâtiments et installations	149	€/UGB	9 653
Frais financiers (LMT et CT)			**1 641 €**

DISPONIBLE POUR EXPLOITANTS ET L'AUTOFINANCEMENT	65 945 €
	32 973 €/UMO

RESULTAT COURANT	(30 % PB)	57 074 €
	28 537 €/UMO	

Total actif hors foncier	301 160 €		
	150 580 €/UMO		
Animaux	19 %	Bâtiments et installations	15 %
Matériel	21 %	Autres immobilisations	6 %

Valeur ajoutée nette (hors aides)	5 714 €/UMO
EBE hors foncier / actif hors foncier	30 %
Taux d'endettement hors foncier	31 %
Trésorerie nette globale	44 000 €

Productivité	
Lait commercialisé (litres)	76 804
dont volume de lait transformé (%)	0
Main-d'oeuvre à rémunérer (UMO)	2.20
Productivité MO rémunérée (litres/UMO)	**34 911**

	€ / 1000 litres de lait
Coût de production total	**2 311**
Travail	689
Foncier et capital	123
Frais divers de gestion	141
Bâtiments et installations	195
Mécanisation	661
Frais d'elevage	76
Approvisionnements des surfaces	68
Alimentation des animaux	358

	€ / 1000 litres de lait
Produit total	**2 340**
Prix de vente du lait	1 293
Produit viande	262
Autres produits	0
Aides	785

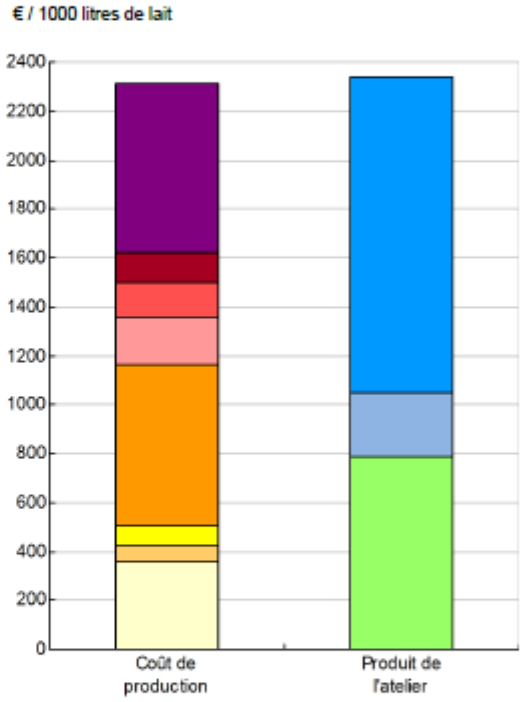

Approche comptable	
Coût de production €/1000l	2 311
Prix de revient €/1000l	1 265
Rémunération permise €/1000l	717
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1.56

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

Approche trésorerie	
Coût de fonctionnement €/1000l	2 162
Prix de fonctionnement €/1000l	1 115
Trésorerie permise €/1000l	867
Trésorerie permise nb SMIC/UMO	1.89

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère pas les capitaux propres et les terres en propriété.

UN TRAVAIL BIEN ORGANISE

La main-d'œuvre : 2 UMO

Travail d'astreinte : 1090 heures/an, soit en moyenne 3 heures/jour (pointe de 8,3 heures/jour en janvier), et un total de l'ordre de 7 heures/brebis/an.

Travail de saison : 37 jours, dont 4,5 jours pour le troupeau, 13,5 jours pour la surface fourragère, 14 jours pour le troupeau, et 4 jours pour l'entretien du territoire, réalisé à 84% par l'éleveur. Pic de travail au printemps avec la traite et la mise en place des prairies de mélange.

Temps Disponible Calculé (marge de manœuvre en temps) **:** 1 400 h par an pour l'éleveur surtout en début d'hiver quand les travaux des champs sont terminées

.

Tous les cas concrets du Casdar AgneauxBio

Ovin viande

1. Auvergne : Adapter l'engraissement des agneaux à l'herbe pour étaler les ventes sur l'année
2. Lorraine : Un système ovin bio économe basé sur la pousse de l'herbe
3. Limousin : Un élevage classique du Limousin avec une bonne valorisation de la surface fourragère
4. Centre : Un double troupeau bovin-ovin en zone herbagère avec une bonne valorisation de l'herbe
5. Pays de la Loire : Equilibrer ovins et cultures pour la souplesse et l'autonomie
6. Poitou-Charentes : Associer ovins et volailles pour valoriser une petite structure
7. PACA : Adapter son système à un mode de commercialisation en vente directe
8. Rhône-Alpes : en cours de réalisation

Ovin lait

9. Roquefort : Produire du lait de brebis en conciliant cohérence d'un système causse et manque d'autonomie fourragère
10. Pays Basque : Un élevage ovin laitier spécialisé avec vente d'agneaux en circuit long

En ligne sur www.itab.asso.fr

Pour en savoir +

Guide technique en ligne sur http://itab-asso.net/ovinsbio/
Ou accès depuis www.itab.asso.fr

Coordination
Catherine Experton: catherine.experton@itab.asso.fr
Vincent Bellet : vincent.bellet@idele.fr

Mise en page
Aude Coulombel (ITAB)